



Des Clauses de Marché équitables pour la restauration des agents au CD54

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (CD54) a été le premier département à s'engager dans la démarche "Territoires de Commerce Équitable" en 2011. Un engagement qui se traduit par des critères d'équité précis dans le marché conclu avec le prestataire en charge de son restaurant administratif.

Le restaurant administratif du département à Nancy, sert entre 150 et 250 repas par jour pour les 800 employés, et fonctionne au travers d'un marché public renouvelé tous les quatre ans.

Pour promouvoir le commerce équitable, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (CD54) a inclus des clauses spécifiques dans ses contrats avec la société de restauration partenaire.

Les spécifications techniques du nouvel appel d'offres incluent des clauses exigeant **100% de produits labellisés commerce équitable** pour le **café**, le **thé**, les **épices**, le **riz**, le **sucre de canne** et les **bananes**, ainsi qu'au moins 50% du **chocolat** labellisé. En tout, les produits issus du commerce équitable doivent représenter 3% des achats totaux en valeur. Ce marché, ayant débuté en 2022/2023, a été remporté par la société Sodexo.

Afin de garantir l'engagement en commerce équitable, le CD54 demande à Sodexo de préciser les labels présents sur les produits achetés et de connaître les fournisseurs.

Les services du Département peuvent également identifier des fournisseurs potentiels de commerce équitable, de par leur connaissance du tissu économique local.

Des points supplémentaires ont d'ailleurs été attribués à Sodexo, puisque ses engagements vont au-delà du minimum attendu, l'entreprise ayant confirmé qu'elle pouvait fournir 100% du chocolat issu du commerce équitable. Le poids de l'engagement dans le commerce équitable dans l'évaluation des offres reste néanmoins relativement faible, représentant entre 1 et 2% de la note finale.

Le suivi de l'application des clauses contractuelles est assuré par un comité de suivi annuel, géré par le service des ressources humaines du département. De plus, une fois par an, le fournisseur transmet les données statistiques des produits labellisés au département, chargé de les déclarer sur la plateforme [ma.cantine](#).



Le commerce équitable dans le SPASER départemental

En complément des engagements pour la restauration des agents, figurent dans le SPASER 2021-2026, l'augmentation de la part de produits issus du commerce équitable dans l'offre de convivialité et la mise en place de groupements de commandes avec d'autres collectivités, notamment dans le secteur textile.